

CHARLES SELLIER

CURIOSITÉS

DU

VIEUX MONTMARTRE

LES CARRIÈRES A PLATRE

PARIS

IMPRIMERIE JOSEPH KUGELMANN

12, Rue de la Grange-Batelière, 12

1893

CHARLES SELLIER

CURIOSITÉS

DU

VIEUX MONTMARTRE

LES CARRIÈRES A PLATRE

PARIS

IMPRIMERIE JOSEPH KUGELMANN

12, Rue de la Grande-Batelière, 12

1893

LES CARRIÈRES A PLÂTRE

SOMMAIRE. — Les *plâtrières* de Paris et les carrières de Montmartre. — La *Ville Blanche*. — Excellence du plâtre de Montmartre ; son exportation en Amérique. — Le plâtre de Montmartre au Moyen-âge ; ce qu'en dit un auteur du XIV^e siècle. — Les plâtriers mouleurs italiens. — Les règlements de Saint-Louis, de Jean-le-Bon et de Charles IX. — Office de Jaugeur-Toiseur. — Les Ports-au-plâtre. — Opinion de Bernard de Palissy sur le plâtre de Montmartre. — Le plâtre de Montmartre en vers latins. — *Les Etrennes* de Tabarin. — Le triomphe du plâtre et Regnard. — *Le voyage du Dr. Martin Lister à Paris, en 1698*. — Le prix du plâtre en 1692. — Promesse de bail pour l'exploitation d'une carrière à Montmartre, vers 1700. — Les carrières de la butte au XVIII^e siècle. — Divisions de Pralon en 1780 ; la *haute masse*, la *Pierre franche* et la *basse masse*. — Ce que Montmartre envoyait de plâtre à Paris en 1783. — Les carrières de Montmartre après la Révolution. — Les bâtiments de l'abbaye démolis pour d'ouverture de nouvelles carrières. — Nombreuses contraventions aux règlements. — Montmartre menacé d'être englouti. — Accidents. — Réclamations des habitants. — Vérification et rapport de l'ingénieur de la commune. — Interdiction des carrières souterraines. — Fermeture définitive des carrières en 1860. — Consolidation des carrières : bourrages et *foudroyage* ; inconvénients du *foudroyage*. — Création de la *Place Saint-Pierre*. — La *butte aux-cochons*. — Les Tremblements de terre de Montmartre. — Les carrières devenues asiles de nuit pour les vagabonds. Craintes des habitants. — Ce qu'en disent Gérard de Nerval et Monselet. — Les sorciers, les jésuites, les frères *Rose-Croix*, Marat et les insurgés de 1848 dans les carrières de Montmartre. — Les dessins de George Michel et les rochers de M. Alphand.

Dans son *Paris-Capitale*, Edouard Fournier s'est trompé en disant que le plâtre est un peu partout, et que, avant de l'emprunter à Montmartre et aux buttés Chaumont, on le tirait du sol de la rive droite, depuis la Seine jusqu'aux collines¹. Cela est d'autant plus faux que c'est impossible : la

masse du gypse existant à un niveau géologique bien supérieur à celui de la vallée parisienne. L'erreur de Fournier provient de ce qu'il avait basé son assertion sur quelques anciennes dénominations de rues de notre vieux Paris, telles que, par exemple, la rue *Plâtrière*, la rue du *Plâtre*-au-Marais et la rue du *Plâtre*-Saint-Jacques ² ; tandis que ces dénominations rappelaient tout simplement que des plâtriers y avaient habité, ou bien, comme l'a dit Sauval ³, qu'on y avait établi des plâtrières, c'est-à-dire des dépôts ou des magasins où l'on préparait le plâtre avec des tamis en fil de laiton, genre d'industrie citée dès le treizième siècle par le poète Guillot, dans son *Dict des Rues de Paris*, au sujet de la rue Lingarière ⁴,

Là où l'en a mainte plâtrière
D'archal mise en œuvre pour voir
Plusieurs gens pour leur vie avoir.

D'ailleurs, il n'a jamais été, que je sache, constaté de traces d'excavations de carrières dans les parages de ces rues.

Au contraire, on doit affirmer que Montmartre, bien avant tout autre lieu, fournit son plâtre à Paris, d'abord parce qu'il en était plus rapproché ; ensuite, parce que la puissance de sa masse de gypse était beaucoup plus considérable, presque le double de celle des buttes Chaumont. Pour en témoigner, voici, du reste, un dicton populaire très ancien, dont l'ambiguïté marque parfaitement l'intention : *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre*. Il est évident que ce jeu de mots n'énonce pas une ineptie sur la distance réciproque de Paris et de Montmartre, mais qu'il a pour objet le plâtre qu'on a tiré de la butte Montmartre pour construire les maisons de la capitale. « D'où est venu », dit Sauval qui a relevé ce dicton, le nom de *Ville Blanche* que quelques auteurs anciens et célèbres ont donné à Paris, à cause de la couleur du plâtre ⁵. »

Bien avant Sauval, le P. Du Breul s'exprimait ainsi, quant à l'étymologie du mot Lutèce ou Lucotèce ⁶ ; Les Grecs, selon le témoignage de Ptolémée, géographe, appellent Lutèce *Leucoteciam*, que nous pouvons interpréter *Blanche*, puisse que *Leucotis* en grec signifie *blancheur*. Et ce, non seulement pour le respect des habitants qui sont corporellement blancs, ou pour la candeur de leurs mœurs, mais aussi à cause de l'assiette de la ville

complètement blanche, ayant d'un côté les carrières, et de l'autre les plâtrières. A quoy semble tendre ce distique de Janus Lascaris ⁷ :

« Nativo Leucoteciam candore coruscam
Dixere, ex etymo Gallica terra tuo. »

En cela, nous pouvons néanmoins reconnaître que Sauvai et Du Breul n'ont pas infirmé la gaillarde explication donnée par leur docte et joyeux, prédécesseur, Rabelais, au chapitre XVII de son *Gargantua*.

Toutes les anciennes descriptions des environs de Paris ont répété à l'envi que les principales sources des richesses de Montmartre furent ses carrières. Il est incroyable quelle masse énorme de plâtre cette montagne fournit à Paris. Au commencement de notre siècle, elle pourvoyait encore, à elle seule, à plus des trois quarts de ce qui était nécessaire pour les besoins de sa consommation, et, de plus, elle en exportait chaque année des quantités considérables ⁸. Le plâtre de Montmartre était le meilleur qu'il fût possible de trouver pour le modelage et pour la construction ; d'où est résulté cet autre dicton, où la rime intervient :

C'est de Montmartre qu'on extrait
Le plâtre le plus parfait.

L'excellence de sa qualité lui avait acquis jadis une telle réputation, qu'il faisait concurrence sur bien des marchés lointains aux plâtres indigènes ⁹ ; on en expédia longtemps en Angleterre et même jusque dans le Nouveau-Monde. Si bien que, par esprit de réclame, dès que les buttes Chaumont vinrent à prendre la succession de Montmartre épuisé, leurs carrières usurpèrent pompeusement le titre de *Carrières d'Amérique*. Avec une variété de gypse très recherchée, connue sous le nom de *Montmartrite*, qui résistait à des intempéries de saison que le plâtre ordinaire ne pourrait supporter, on extrayait aussi des flancs de notre butte une sorte de faux albâtre très estimée qu'on intitulait *alabastrite* ¹⁰, ou mieux encore *onyx de Montmartre* ¹¹. Cette pierre n'avait pas la solidité ni la dureté de l'albâtre

calcaire, dont elle présentait quelque analogie ; mais elle était employée dans la fabrication d'objets d'ornementation, tels que vases, supports, etc.

On peut également affirmer sans crainte d'être révoqué en doute que le plâtre a été exploité à Montmartre de temps immémorial, puisque dès le troisième siècle de notre ère, à l'instar des premiers chrétiens réfugiés dans les catacombes de Rome, c'est aussi l'excavation souterraine d'une carrière qui servit d'oratoire à saint Denis et à ses compagnons persécutés et fut, rapporte la pieuse légende, leur dernière station : les fidèles en marquèrent par la suite l'emplacement en érigeant au dessus cette fameuse chapelle dite du *Martyre* ou *des Martyrs*.

Lors de la fondation d'une seconde chapellenie dans la chapelle *du Martyre*, en 1304, par l'écuyer Hermer, c'est sans aucun doute à une ancienne exploitation du voisinage qu'il est fait allusion, dans la charte qui concède au nouveau chapelain une vigne sise au lieu dit *la Carrière* ¹², lequel est d'ailleurs mentionné dans le registre des comptes de l'abbaye de 1628 à 1647 ¹³ comme étant proche de la chapelle du Martyre. C'est vers cet endroit que conduisait un chemin qui, avant d'être baptisé du nom de Seveste, le fondateur du théâtre de Montmartre, s'appelait *rue de la Carrière*.

Suivant Chéronnet ¹⁴, c'est sous le gouvernement de l'abbesse Isabelle de Rieux que, pour la première fois, il est parlé du plâtre extrait de la montagne. Il en est question à propos du transport d'un bail fait, en 1873, par maître Bernard, chanoine de Paris et collecteur du pape, à Jean Porrée, bourgeois de Paris, et à Perrenelle, sa femme, de trois arpents et un quartier de terre situés à Montmartre, au lieu dit *la Couture devant les Martyrs*, moyennant une mine de blé, mesure de Paris, par chaque arpent, à acquitter annuellement au grenier de l'abbaye, avec deux sols six deniers parisis de cens. Ce bail donne en outre le droit d'exploiter la plâtrière existant dans le sous-sol, à la charge de six deniers parisis pour chaque centaine de voitures de plâtre sortant de la carrière. Il est à remarquer que le bail de Porrée ne lui permet de fouiller que sous les trois arpents, et non sous le quartier qui est trop rapproché du chemin, et lui enjoint, de plus, de tirer sa pierre d'une façon qui ne compromette pas la sûreté ni ne gêne la commodité publique ¹⁵.

Il est pourtant certain que Montmartre fournissait du plâtre à Paris depuis longtemps. L'usage en était déjà universel au XIV^e siècle, et même, à ce

qu'il paraît, aussi multiple qu'aujourd'hui. En effet, voici dans quels termes en parle un savant de ce temps-là, Barthélémy l'Anglais, dans son *De proprietatibus rerum*, sorte d'encyclopédie latine, dont, en 1872, Charles V ordonna la traduction en français.

« En France a moult de belles carrières où l'on prend les pierres pour faire les nobles édifices, et en particulier la pierre en tout Paris, où est le plâtre en grant foison ; lequel est comme verre quand il est cru, et dur comme pierre. Et quand il est cuit et détrempe d'eau, il se convertît en cyment, dont on fait les parois des beaux édifices et les parements des maisons. » (De la propriété des choses, chap. XV.)

Evidemment, ce plâtre qui a l'apparence, du verre n'est autre que le sulfate de chaux cristallisé, lamellaire et transparent, qu'on rencontrait autrefois en abondance dans les masses gypseuses de Montmartre ¹⁶.

L'histoire ne dit pas si, dès le moyen âge comme à notre époque, les mouleurs italiens venaient dans la capitale modeler avec cette matière si pure leurs pieuses statuettes. Dante, qui a étudié à Paris, et qui parle des banquiers lombards déjà établis chez nous de son temps, ne mentionne pas les plâtriers de la péninsule. Il faut croire qu'ils ne seront venus que plus tard, après la Renaissance, quand le réveil de la sculpture aura donné au peuple le goût des blanches *figulines*.

Aujourd'hui, ces artistes nomades, établis autour de Montmartre et de Belleville, moulent avec le plâtre toutes sortes d'objets d'art, des Vénus de Milo et des Diane de Gabies, des sainte Vierge et des saint Joseph, et tout cela au plus bas prix. On les rencontre le soir sur les boulevards, le long des quais, portant tout leur musée sur leur tête, ou l'exposant sur le parapet d'un pont ; et ce qu'on remarque avant tout, dans leur modeste et riant étalage, bien digne souvent d'arrêter les regards du passant, c'est l'emploi aussi heureux qu'utile d'un des matériaux les plus communs et les plus purs de notre sol parisien, le gypse, à la molle et transparente blancheur de neige quand il a été calciné.

Pour la commodité de leur commerce, dont l'importance s'était si rapidement accrue, les carriers de Montmartre avaient de bonne heure établi, dans l'intérieur de Paris, plusieurs dépôts de plâtre où ils l'amenaient après la cuisson, et lorsqu'ils n'avaient plus qu'à lui faire subir les dernières préparations, telles que battage ¹⁷, corroyage et tamisage. L'existence de ces magasins, appelés *plâtrières*, est déjà indiquée, au XIII^e siècle, par quelques dénominations de rues ; telles sont, sur la rive gauche, la rue du *Plâtre-*

Saint-Jacques, ou des *Plâtriers*, la rue du *Plâtre-Saint-André* ou du *Battoir*, et sur la rive droite, la rue du *Plâtre-au-Marais*, la rue de la *Corroirie*, qui fut aussi rue de la *Plâtrière* et rue de la *Plastaye*.

Sous le règne de saint Louis, on voit les plâtriers de Paris, d'une manière toute particulière, à côté des maçons et des mortelliers, dans les règlements du *Livre des Métiers*, d'Etienne Boileau, notamment en ce qui concerne les amendes ou peines à encourir pour tromperie sur la mesure et la qualité du plâtre. Comme les maçons et les mortelliers, les plâtriers étaient placés sous la bannière de saint Blaise ¹⁸.

D'après l'ordonnance de Jean le Bon, de février 1350, sur la police du royaume, les plâtriers ne devaient vendre leur marchandise que 24 sols le muid en hiver, et 18 en été, et les batteurs de plâtre recevoir, pour salaire, un tiers en sus de ce qu'ils avaient avant la grande peste de 1348, par chaque muid à tâche ¹⁹.

Mais deux siècles après, la police de la vente du plâtre était tombées désuétude, et il en était résulté de tels abus qu'il fallut un règlement de Charles IX, du 4 février 1567, pour rétablir la discipline sur cette matière. Cette nouvelle ordonnance prescrivait aux plâtriers de vendre le muid de plâtre à raison de 36 sacs, contenant chacun 4 boisseaux ; ledit plâtre bien cuit et bien battu. Il était en outre défendu aux maîtres plâtriers de vendre leur denrée à leurs haquetiers, pour que ceux-ci le revendent aux bourgeois et maçons, etc. ²⁰.

Nous avons dit qu'on expédiait le plâtre de Montmartre très loin. Pour les villes voisines de Paris qui s'en approvisionnaient, elles le faisaient venir par eau, c'était le moyen de transport le plus commode et le moins coûteux.

On transportait le plâtre en moellons, parce que, étant cuit, il risquait de s'éventer et de perdre sa qualité. Pour la facilité de ces expéditions, il y avait à Paris deux ports considérables de chargement : l'un, au-dessus de la Bastille ²¹, pour les approvisionnements des villes de la haute Seine, telles que Corbeil, Melun, Fontainebleau, Sens, etc. ; l'autre, à Argenteuil, pour le service de la basse Seine jusqu'à Rouen. Il y avait dans chaque port un fonctionnaire chargé de la réception de la pierre, à mesure qu'elle y arrivait, et de son toi sage dans les bateaux. La charge de jaugeur-toiseur du plâtre était d'origine très ancienne, un arrêt du parlement du 16 juin 1410 fait voir qu'elle existait déjà en 1317. Aux termes de l'ordonnance de 1415 faite pour la juridiction de l'Hôtel de Ville, cette charge avait été réunie à celle de

maître des ponts de la Ville ; mais elle fut définitivement rétablie par Charles IX, en avril 1568 ²².

Une mention du plâtre de Montmartre est encore faite, au XV^e siècle, dans une description de Paris écrite par Guillebert de Metz ²³. Un témoignage qu'il faut bien nous garder de passer sous silence est celui de Bernard de Palissy ; il est peut-être peu connu, On sait que, par la substitution de la méthode expérimentale aux traditions spéculatives de la scolastique. Bernard de Palissy, aussi grand savant que grand artiste, avait devancé de trois siècles le progrès de la science moderne, notamment en ce qui regarde la chimie ; et que, en fait de géologie, il fut le précurseur de Cuvier et de Brongniart. Or, c'est au chapitre *des pierres*, contenu dans les « *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines...* » qu'il publia en 1580, et où l'on voit poindre le germe de la théorie des formations sédimentaires, que nous empruntons les lignes suivantes, à titre, de document curieux concernant notre sujet :

« Il y a deux choses qui donnent la dureté aux pierres, l'une est abondance d'eau, l'autre est la longue décoction : car plusieurs pierres peuvent être engendrées d'eau, qui toutefois ne sont pas dures. Nous en avons un fort bel exemple aux plâtrières de Montmartre, près Paris, car parmy icelles il se treuve certaines veines d'un plastre qu'ils appellent *hif* ou *miroirs*, lequel se fend comme ardoise, aussi tenue que feuille de papier, et aussi claire que verre. Il est comme une espèce de talc ; sa diaphanéité ou transparence, nous donné bien à connoistre que la plus grande part de son essence n'est autre chose que de l'eau : toutefois il se calcine, et l'on en besongne tout ainsi que de l'autre plastre... » ²⁴.

Ces *miroirs* ou *hif*, sont bien en parfait rapport avec « le plastre... lequel est comme verre... » que nous avons déjà vu signalé par Barthélemy l'Anglais, deux siècles avant Bernard de Palissy, et qui n'est autre que cette variété cristalline de gypse feuilleté, à brisures en *fers de lance*, nommé *sélénite* par Dioscoride, parce qu'il reflétait la lumière de la lune. Pour les anciens, c'était encore *pierre spéculaire*, ²⁵ et pour nos carriers modernes, la *pierre à Jésus*, le *miroir d'âne*, ou le *faux talc*. Elle fournissait au modelage.

Après les savants, qui ont dans leurs doctes écrits, consacré la réputation du plâtre de Montmartre, les poètes, à leur tour, ne pouvaient manquer de célébrer, en leurs chants, ses vertus et ses propriétés : rien ne devait faire

défaut à sa gloire. Un avocat de Châteaudun, du nom de Rodolphe ou Raoul Bouterais, devenu et à la sculpture le plâtre le plus fin et le plus beau avocat au grand Conseil de Paris, vers la fin du seizième siècle, occupait ses loisirs à composer des ouvrages d'histoire en vers latins. Il a laissé, entre autres, un poème intitulé *Lutetia* ²⁶, où se trouve un éloge si pompeux du plâtre de notre butte, qu'il y aurait vraiment quelque ingratitude à le laisser dans l'oubli. On nous saura peut-être gré de ne pas en exhumer le texte latin, mais de reproduire seulement la traduction qu'en a donnée Chéronnet ²⁷ :

Là où les compagnons de saint Denis furent mis à mort, sur le sommet d'une montagne, existe encore un village qui prend son nom du martyr de ces amis du Christ. C'est de ce lieu qu'on tire la pierre, et là même qu'on cuit le plâtre si utile et si souvent employé dans la construction de nos maisons, que par l'éclatante blancheur dont il les revêt Paris semble une ville drapée de neige. C'est au constant usage de cette matière froide et qui brave les atteintes de la flamme, que notre cité doit sa tranquillité contre les accidents du feu et n'éprouve que de rares incendies.

Les montagnes de la Bohême enfantent, après de nombreux hivers, le cristal durci dans leur sein ; la Germanie nous donne le cuivre ; les plaines d'Espagne nous fournissent l'acier ; du flanc des Pyrénées nous arrachons le marbre. Toutes ces richesses de la terre ont d'un plus rare emploi et moins communes que notre modeste plâtre, dont la riche veine croît sans cesse dans une carrière inépuisable.

« Le plâtre ! cette substance qui prend toutes les formes, qui mêlé avec l'eau se liquéfie et bientôt, se durcissant, se prête à toutes les inventions, à tous les caprices du génie et, comme une cire molle et complaisante, devient, sous la main de l'habile ouvrier, tout ce qu'il lui plaît d'en faire, soit ornement, soit relief ou statue, et à qui il ne manque, pour égaler le marbre, qu'un peu de dureté et de solidité. »

La popularité du plâtre de Montmartre ne devait pas s'arrêter en si beau chemin ; comme toute popularité, elle courut un peu les rues, et les tréteaux mêmes du pont Neuf en retentirent. Ainsi dans la généreuse et vaste distribution des choses « superlicoquentieuses » qui composent le menu de ses « *Etrennes universelles pour l'an 1621* », Tabarin donne « aux plâtriers les costes de Montmartre » ²⁸.

Mais, il faut bien l'avouer, pour établir authentiquement la notoriété du plâtre de Montmartre, l'assertion plus grave et plus autorisée d'un homme de l'art conviendrait certes beaucoup mieux qu'un coq-à-l'âne de bateleur,

fût-il le plus mirifiquement tabarines que du monde. Aussi n'omettrons-nous pas de rappeler qu'un demi-siècle plus tard Félibien des Avaux, membre et secrétaire de l'Académie royale d'architecture, enseignait que le plâtre « le plus estimé » est celui de Montmartre ²⁹. Cette fois, le témoignage émanant d'un maître « du bâtiment » a bien la valeur d'une consécration.

La fin du grand siècle marqué le triomphe du plâtre dans la décoration intérieure de nos maisons. On ne voulait plus de solives apparentes aux planchers, fussent-elles dorées ou ornées de peintures. Un bel enduit bien blanc et bien lisse, encadré de corniches à moulures élégantes, devait les remplacer. C'était le règne du feston et de l'astragale, et, naturellement, le plâtre de la butte fit les frais de la mode nouvelle. Aussi Régnard, qui logeait au bout de la rue Richelieu, sur le rempart, et que rien ne gênait alors pour voir de ses fenêtres jusqu'aux moulins et aux carrières de Montmartre, n'oublie-t-il pas dans une épître, où il parlait de son gîte et de sa perspective, la blanche colline,

..... dont les antres profonds

Fournissent à Paris l'honneur de ses plafonds ³⁰.

Considéré à un point de vue essentiellement technique, le plâtre de Montmartre figure sur les tablettes de voyage du docteur anglais Martin Lester. Mais sa réputation ne gagnerait peut-être rien à franchir ainsi les mers, il est vrai que, cette fois, nous sommes en présence d'un Anglais disposé par nature à peser plutôt les inconvénients des choses que leurs qualités, et dont, en d'autres termes, le fait habituel et dominant n'est point l'enthousiasme. Voici, néanmoins, d'après la traduction donnée par l'excellent bibliophile et bibliographe parisien, M. Paul Lacombe, ce qu'a écrit cet estimable insulaire dans la relation de son *Voyage à Paris en l'an 1698* ³¹ :

« Le plâtre donne ici de grandes facilités pour la construction, parce qu'il se travaille aisément ; on en fait des mottes que l'on place les unes sur les autres, et on élève ainsi une cheminée ou mur de plusieurs pieds de haut ³² ; mais cette construction se dégrade facilement, et il n'est pas aisé de la réparer. Ce plâtre sèche et se durcit si promptement qu'il semble impossible de le mélanger avec du sable pour le faire prendre. »

Si l'on veut avoir un aperçu du prix du plâtre à cette époque, il faut connaître le volume, déjà vieux de deux siècles, et qui a le mérite d'avoir été en quelque sorte le premier almanach Bottin du commerce et de l'industrie de Paris : nous voulons parler du *Livre commode des adresses* publié, en 1692, par Abraham du Pradel. On trouve, en effet, au chapitre consacré à l'architecture et la maçonnerie, que le muid de plâtre de Montmartre, de Mont-faucon et de Norillon sous Belleville, coûte rendu 6 livres, et au plus 6 livres 10 sols à la mesure et au choix. Soixante ans plus tard, ce prix était augmenté d'un tiers ³³.

Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler, pour mémoire seulement, le texte d'une promesse de bail rédigée, vers 1700, au nom de l'abbesse de Montmartre, pour le profit d'un sieur Lamarre, marchand plâtrier ³⁴. Dans ce bail, sont réglées les conditions de l'exploitation à ciel ouvert d'une carrière de plâtre située au pied du versant nord-ouest de la butte, sur le lieu dit la *Hutte-aux-Gardes*, du nom d'une ancienne remise à gibier des capitaineries des chasses du roi.

Enfin, si l'on jette un regard sur les anciens plans de Paris, notamment ceux du dix-huitième siècle, on voit la butte entamée de toutes parts et éventrée en tous sens. Il y a un trou de carrière dans l'enclos du prieuré du Martyre, au milieu des vignes *du haut* et *du bas Coteau*, tandis que de hautes et larges entailles, à pic comme des falaises, échancrent la butte du sud à l'est, engloutissant dans leurs profondeurs la source et le ruisseau de la Fontenelle ; du nord à l'ouest, la montagne est rongée et même emportée par d'immenses exploitations à ciel ouvert, dont le souvenir est resté attaché au nom du quartier qui les a remplacées, ainsi qu'à l'écriteau de leur ancien chemin de desserte, aujourd'hui la *rue des Grandes-Carrières*, qui conduisait à la Hutte-aux-Gardes.

Mais, pour suppléer à l'insuffisance de cet aperçu à vol d'oiseau, assurément trop rapide, voici d'ailleurs, sur les carrières de Montmartre au siècle dernier, le tableau descriptif qu'a laissé Pralon, un savant contemporain de ce temps-là ³⁵ :

La butte Montmartre est composée de gypse, de marne, de sablon et d'une couche de terre végétale qui en couvre le sommet et tous les endroits qui sont cultivés. Les ouvriers qui travaillent à faire du plâtre ont divisé cette butte en trois parties :

La première, qu'ils nomment la *haute masse*, parce qu'elle en occupe la partie la plus élevée, a cinquante-deux pieds de gypse distribué par bancs posés les uns sur les autres sans interruption qu'une couche presque imperceptible de matière étrangère qui les sépare les uns des autres. Cette masse porte sur environ douze pieds de marne. Les deux carrières les plus voisines de l'abbaye, l'une dans la partie orientale, et l'autre dans la partie occidentale, sont pratiquées dans cette partie.

La seconde, à laquelle ils donnent le nom de *pierre franche*, a quatorze pieds de gypse disposé aussi par bancs contigus et soutenus par douze pieds de marne. Cette partie n'a pas de carrière propre ; car, outre les bancs qui lui appartiennent, elle a toujours, au dessus des marnes qu'elle soutient quelques bancs de la haute masse qui s'exploitent en même temps que les siens. La plupart des carrières de la partie occidentale de la butte sont ouvertes en partie dans la haute masse, et en partie dans la pierre franche.

La troisième se nomme, et avec raison, la *basse carrière* ; c'est en effet la plus basse et même la dernière des carrières, puisque les ouvriers y tiennent le dernier banc de gypse.

« Cette carrière a environ quatorze pieds de gypse distribué en six bancs ; mais ils ne sont pas contigus, comme dans les autres parties : ils sont, au contraire, séparés les uns des autres par des couches de marne plus ou moins épaisses. Elle n'est pas dans le corps de la montagne, elle est creusée dans cette plaine qui se trouve au-dessous du chemin qui va de Monceau à Clignancourt. » Bref, toutes ces exploitations acquièrent une telle importance que, suivant une lettre adressée, en 1783, à monseigneur l'intendant de la généralité de Paris, Michel de Trétaigne nous apprend que, vers la fin du siècle dernier, Montmartre envoyait journellement dans Paris cent vingt muids de plâtre. A cette époque, où les droits d'entrée sur cette matière étaient de quatre livres par muid, Montmartre produisait ainsi à la ville de Paris un revenu considérable ³⁶.

A dater de l'époque révolutionnaire, l'exploitation des carrières de Montmartre prend, avec un redoublement d'activité, une extension nouvelle. Tandis qu'on abandonne à la sépulture des morts tout le vaste espace situé au sud-ouest de la montagne, et que de nombreuses fouilles avaient peu à peu transformé en une sorte de vallon, c'est en plein cœur de la butte, dans le sol même de son antique monastère, que les carriers vont désormais porter leur pic ; et ils n'auront plus besoin, pour cela, de

demander de permission à l'autorité abbatiale. Car les temps sont changés. An nom de la loi, religieuses et abbesses ont été expulsées de leur domaine, mis en vente comme bien de la Nation. Les saints ont été déclarés des ci devants et Dieu un suspect : on est en l'an 1792. Aux chapelles et aux oratoires vont succéder des fours à plâtre, dont la fumée remplacera celle de l'encens ; et là où passaient naguère de dévotes processions, on n'entendra plus que le grincement des roues des chariots et des fardiers, on ne verra plus que des rampes abruptes, sillonnées d'ornières profondes, au lieu des allées fleuries du jardin conventuel.

Pour commencer, c'est à un plâtrier qu'échurent les bâtiments claustraux. Cet industriel en avait fait l'acquisition dans l'espérance que les caves lui donneraient un accès plus direct dans le sous-sol de la butte, et le mettraient ainsi plus à même d'en extraire le gypse. A cet effet, il s'empressa de tout démolir, et comme dans son lot se trouvait la chapelle du Martyre, il n'hésita pas non plus à la jeter bas comme le reste, sans en laisser un seul moellon. Il n'en respecta pas davantage la partie souterraine, cette fameuse crypte qui gardait, avec de précieuses reliques, la mémoire de saint Denis et d'Ignace de Loyola, mais qui, aux yeux de l'intéressé, n'en restait pas moins un ancien cavage de carrière, d'une exploitation très commode à poursuivre. Si bien que, lorsqu'il eut fait son trou, la ruine souterraine suivit de près la destruction extérieure, et qu'en 1795 il ne restait déjà plus aucune trace des deux sanctuaires composant la chapelle du Martyre, ni de celui qui était au-dessus du sol ni de celui qui était au dessous. Mais il paraît que ces démolitions ne portèrent point profit à leur auteur, car cet homme, malgré ses vastes entreprises et un nom qui présageait la prospérité, finit misérablement ses jours dans un hoshospice d'aliénés ³⁷.

L'exploitation des carrières de Montmartre prit, dès lors, une allure si active, qu'en moins de cinquante ans il ne restait plus rien à extraire de la butte, à moins que d'aller fouiller sous les rues et les maisons, et l'on n'y avait déjà guère manqué. Grâce au peu de sévérité ou au défaut de surveillance de l'administration, les plus graves et les plus nombreuses contraventions aux règlements en étaient résultées, notamment en ce qui concerne l'article 29 du décret du 22 mars 1813, prescrivant que les cavages de toute espèce ne pouvaient être poussés que jusqu'à la distance de dix mètres des chemins à voiture, des édifices et de toutes constructions quelconques, plus un mètre par mètre d'épaisseur de recouvrement. (Les

amendes infligées aux carriers devaient servir à l'entretien des consolidations que l'administration avait prises à sa charge.)

Ces prescriptions n'étaient pourtant pas nouvelles ; elles avaient pour précédent un ancien arrêt du 9 mars 1638, où il était fait « défense à tous carriers et à toutes personnes de fouiller ou faire fouiller, tirer ou faire tirer de la pierre ou du moellon d'aucune carrière à moins de quinze toises des grands chemins, conduits de fontaine et autres ouvrages publics, à peine de punition corporelle et amende arbitraire ». Le même arrêt ordonnait en outre, sous les mêmes peines, auxdits carriers et propriétaires d'élever les piliers, hagues et murailles nécessaires pour le soutènement des terres aux endroits des carrières où il en manquerait dans ledit espace de quinze toises près desdits ouvrages et chemins publics ³⁸.

Il était donc temps de s'arrêter, à moins de voir, tout d'un coup, Montmartre s'engloutir dans ses propres flancs. Déjà, en 1827, le moulin de la Lancette s'était ainsi effondré ; puis on avait été obligé de fermer deux jardins publics dont le sol entièrement miné n'offrait plus aucune sécurité aux danseurs qui s'y rendaient en foule ; dans l'un d'eux, un fontis, se déclarant soudain, faillit ensevelir toute une noce, y compris la mariée qui était justement la fille de l'adjoint. Ces deux jardins publics ; l'un s'appelait l'*Ermitage* et était situé au pied du versant méridional de la butte, un café du boulevard de Clichy en porte aujourd'hui le vocable ; l'autre, suivant le goût, du jour, était pompeusement décoré du nom de *Tivoli*, et remplaçait l'ancien établissement du *Poirier sans pareil*, dont un hôtel borgnesis actuellement à l'angle des rues Berthe et de Ravignan, garde le souvenir et marque l'entrée. Le moment était venu aussi d'évacuer plusieurs maisons où des lézardes et des craquements, de mauvais augure s'étaient produits. Il n'y avait enfin plus d'autre parti à prendre contre un état de choses devenant de plus en plus inquiétant, c'était de réclamer sans retard la suppression complète de l'exploitation des carrières, et c'est ce qu'on fit.

En conséquence, la commune chargea en 1837 son ingénieur, M. Hippolyte Hageau de procéder à une vérification contradictoire des plans des carrières, et d'établir un rapport sur le résultat de cette enquête ³⁹.

En résumant ce rapport, document descriptif très intéressant au point de vue de la topographie souterraine de Montmartre, voici l'état dans lequel se trouvait la butte, il y a environ un demi-siècle, par rapport à ses carrières. Elle était cernée :

Au sud, 1° Par le cavage de *haute masse* ⁴⁰ Muller, dont l'exploitation atteignait le mur limite du *Chemin-Vieux* (rue Bavignan) ⁴¹, longeait les maisons désignées sous le nom de Richon, le carrefour Traînée, le *Pavillon de Gabrielle* ⁴² et la place du Tertre, en commettant dans toute son étendue de graves contraventions, quant aux distances à conserver ; 2° par la carrière de *basse masse* Chevreuse, située sous les terrains Haullier et Candon : ce cavage passait pour avoir été écrasé, mais on craignait que l'écrasement ne fût complet et qu'il subsistât des vides ; 3° par le cavage de *basse masse*, Muller, dont les vides, situés au bas du *Chemin-Vieux* et sous la place de l'Abbaye (place des Abbesses), mettaient en péril plusieurs maisons, notamment la maison Muller et le *Petit-Bicêtre* ⁴³ ; 4° par le cavage *haute masse* Gillet, dont le périmètre trop avance menaçait la Cour du Pressoir (rue Saint-Eleuthère), les constructions Borelle et le terrain appartenant au sieur Lambert, qui était fréquenté par le public ; 5° par le cavage *basse masse* Gillet, qui atteignait le terrain Lambin ; 6° par la carrière *haute masse* Leclair, dont le cavage s'avavançait vers l'église Saint-Pierre et la rue des Rosiers, sans cependant menacer ni l'une ni l'autre.

Au sud-est, — par deux cavages *haute masse*, savoir : 1° celui de Ferry, qui touchait presque à sa maison ; 2° celui d'André Muller, qui était remblayé, et dont, par conséquent, on n'avait pu vérifier le périmètre ; là, d'audacieux empiètements poussés, à l'ouest, jusque sous la plateforme même du moulin de *la Lancette* ⁴⁴ avaient déterminé la chute de celui-ci, en 1827 ; chute qui, si elle eût été instantanée, aurait eu les suites les plus graves et les plus déplorables, car le moulin avait continué d'être habité. Lors de cet accident, on dut, par mesure de précaution, évacuer la rue Feutrier également en péril. Il était en outre permis de suspecter le remblai de cette carrière, par suite des dépressions survenues à la surface du soi dans la partie attenante au chemin de la Fontenelle (rue La Barre), qui, dans une partie de sa longueur, restait comme sus pendu entre les espèces de ravins qu'avaient formés de chaque côté les excavations des carrières ; tandis que, dans une autre partie, vers le nord, l'exploitation s'avavançant sous presque toute la largeur de ce chemin, en avait entraîné l'effondrement en plusieurs endroits.

A l'est, — par deux cavages *haute masse* : 1° le cavage de Cottin, dont une partie s'était affaissée, et dont l'autre menaçait de trop près le chemin de la Fontenelle ; 2° le cavage de la veuve Goguin, qui était remblayé ; son

périmètre, vers le sud, s'étendait jusque sous ledit chemin et y causait, comme le cavage d'André Muller, un effondrement qui, pendant plus d'une année, priva le public de son accès ; tandis que, vers l'ouest, le front de masse était poursuivi jusque sous le terrain du sieur Sulot, d'où résulta d'ailleurs un procès entre celui-ci et la veuve Goguin.

Au nord-est, — 1° par les deux cavages Suret : l'un de *haute masse* qui atteignait le chemin de la Bonne et le regard en maçonnerie appartenant à la dame de Romanet ; l'autre de *basse masse*, qui, vers le sud-ouest, approchait de trop près l'habitation dite *le Réduit* ⁴⁵, et longeait la route dite *chaussée* ou *pavé Clignancourt* (rue Ramey) ; 2° par une carrière sans intérêt ni importance, appartenant à Mme de Romanet et qu'exploitait la veuve Vaugeois.

Au nord, — par les trois cavages de *basse masse* des sieurs Barbot, Diard et Borelle. Entre le cavage *haute masse* Suret et le cavage *basse masse* Borelle, il existait une succession d'exploitations à découvert qui serraient la butte de plus près encore que les cavages de *basse masse*. En effet, l'exploitation du sieur Héricher exposait à un péril imminent la maison de la dame Tardieu ⁴⁶ et celle du sieur Barbot. L'exploitation de *haute masse*, faite à découvert par le sieur Borelle et qui atteignait presque à son cavage de *basse masse*, avait été poussée, vers le nord-est, jusqu'au bord du Chemin des Bœufs (rue Marcadet), et vers le sud-est, à quelques mètres du chemin de la Fontaine-du-But ; le sieur Borelle avait même ouvert de ce côté un cavage qui, passant sous ce dernier chemin, y donna lieu à un fontis.

Au nord-ouest, — par deux cavages de *basse masse*, l'un, celui de *la Canne* ou de *la Hutte-au-Garde*, entouré d'anciennes excavations insuffisamment remblayées, qui traversaient le Chemin-des-Bœufs ; l'autre abandonné, ayant appartenu au sieur Magnan.

A l'ouest, — 1° par le cavage de *haute masse* Belhomme et Tourlaque, qui atteignait le mur de clôture du sieur Auguste Debray ; 2° par le cavage de *basse masse* Belhomme, qui longeait le Chemin-des-Dames (rue de Maistre).

Enfin, la ceinture des carrières se terminait au sud-ouest, — par la carrière de *haute* et *basse masse* Héricourt, dont les cavages s'étendaient jusque sous les maisons Labre et Fleury, qu'on avait dû évacuer, et sous les jardins Burcq ⁴⁷ et Virey dont on avait, pour les mêmes raisons, interdit la fréquentation au public.

En résumé, suivant le rapport de M. Hageau, la butte Montmartre se trouvait serrée d'extrêmement près par une ceinture de carrières qui, sauf très peu d'exceptions, avaient approché, soit des constructions riveraines, soit des chemins publics, beaucoup plus près que ne le permettait le règlement du 22 mars 1813, lequel était en vigueur ; dans quelques cas même, les exploitations avaient été poussées jusque sous des constructions ou des chemins et il en était résulté, tant pour les habitants riverains que pour le public, de graves inconvénients. Ainsi, par exemple, deux voies principales, le Chemin-Vieux et celui de la Fontenelle, se trouvaient, dans une partie de leur longueur, comme suspendus un peu trop hardiment entre les ravins assez profonds que formait, de chaque côté, le terrain abaissé des carrières, et ils étaient encore bordés, en quelques points, par des vides non remblayés, danger qu'ils partageaient, du reste, avec le chemin de la Cure (rue des Abbesses) et celui des Dames (rue de Maistre), avec plusieurs constructions, places, carrefours, peut-être aussi avec la chaussée de Clignancourt, le Chemin-des-Bœufs, etc. ;

Il ne restait donc plus en 1837 que fort peu de masse à prendre par cavages, ainsi que par exploitation à ciel ouvert.

En présence des nombreuses infractions aux articles les plus importants des règlements en vigueur, il s'ensuivait que les plaintes élevées par les habitants de la butte Montmartre étaient fondées, et l'en comprit aisément, sans doute, que ces habitants, convaincus comme ils l'étaient, de l'inexécution des règlements dans le présent, dans le passé, devaient en conclure qu'il était impossible d'obtenir, d'une manière certaine, l'exécution de ces règlements, en ce qui concernait les cavages qu'ils ne pouvaient, par conséquent, avoir foi dans l'avenir, et ne faisaient point une demande injuste et exorbitante *lorsqu'ils réclamaient la cessation absolue des cavages, et, conformément au règlement, le remblai des vides existants.*

Les réclamations des habitants de Montmartre, ainsi formulées, ne restèrent pas longtemps sans résultats. L'administration prit aussitôt un arrêté interdisant pour l'avenir toutes exploitations nouvelles en souterrain et arrêtant définitivement toutes celles en cours. Seules, quelques carrières à ciel ouvert restèrent autorisées. Dès lors l'industrie plâtrière de la butte, ainsi réduite, alla en décroissant jusqu'en 1860, époque à laquelle l'interdiction prononcée, en 1813, pour l'intérieur de Paris fut étendue à la zone nouvellement annexée. En effet, l'*Annuaire de Montmartre de 1854*,

publié par Lefeuvre, indiquait encore huit plâtriers ; deux ans après, il n'y en avait plus que cinq.

En attendant, l'administration avait pris les mesures de consolidation nécessaires à l'utilisation de la surface des terrains excavés. En 1842, on exécuta dans la région affaissée derrière la mairie d'immenses remblais, sur lesquels se tracèrent des alignements pour la construction des nouvelles maisons ⁴⁸. Les cavages abandonnés furent comblés, soit par des bourrages en terre, soit par des éboulements provoqués au moyen de la poudre. Cette dernière façon d'opérer, appelée *foudroyage*, n'était pas neuve : une déclaration royale, en date du 29 janvier 1779, en avait déjà prescrit l'emploi, à la suite d'un brusque effondrement survenu à Ménil-montant, en 1778, et où sept personnes avaient été englouties. C'était assurément un moyen rapide et très économe pour combler des excavations, dont les galeries avaient six mètres de largeur et atteignaient dix et même quinze mètres de hauteur dans la haute masse ; mais, outre les inégalités d'écroulement qui se produisaient et les vides qui subsistaient forcément, ce moyen offrait l'inconvénient de disloquer toute la masse de recouvrement et de ne plus lui laisser de stabilité suffisante pour l'assiette des constructions futures.

Aussi, est-ce avec des terres de remblai provenant du dehors que fut entrepris le comblement de cette partie si importante des carrières de Montmartre, située en regard de la place Saint-Pierre. Certes, le procédé fut lent et dispendieux ; mais, répétons-le, il était préférable au *foudroyage* pour la conservation du sol en bon état de stabilité ⁴⁹. Ces travaux furent commencés par les ateliers nationaux de 1848. On prit la terre là où l'on put, c'est-à-dire au plus près, en rognant, diminuant et aplanissant les abords ; et c'est ainsi que fut créée la place Saint-Pierre, dont remplacement n'était alors qu'un terrain vague, inégal et bouleversé, où des déblais et des gravats, sortis des carrières voisines, s'étaient depuis longtemps amoncelés au point de former plusieurs monticules assez considérables. Le dernier monticule de ce genre que nous ayons vu subsister, est la *butte aux cochons*, sur laquelle il y avait une petite cahute en planches, où vivait une pauvre vieille femme qui élevait des porcs. La *butte aux cochons* disparut, à son tour, avec ses hôtes pour faire place au marché Saint-Pierre. Enfin, en place de l'escarpement à pic, troué de quatre bouches ogivales, noires et béantes, qu'on apercevait jadis au pied de la butte, on voit aujourd'hui l'amorce du riant jardin qui doit monter jusqu'aux marches du Sacré-Cœur.

Ainsi, il y a déjà un demi-siècle, il n'était que temps de consolider la butte Montmartre, et, malgré les précautions urgentes prises à cet égard, tout danger ne put être conjuré immédiatement, quelque moyen qu'on employât pour le prévenir.

Pendant quelques années encore les carrières de Montmartre eurent à faire parler d'elles, s'il faut en croire les quelques faits-divers de journaux conservés par l'historien Chéronnet dans ses notes manuscrites que son petit-fils a bien voulu nous communiquer.

Le dimanche 7 août 1843, disent ces notes, entre une heure et deux heures de la journée, les habitants de Montmartre ont été vivement alarmés : Une secousse assez violente a ébranlé la partie ouest des terrains situés au-dessus des carrières. Plusieurs personnes se sont mises à courir en voyant rouler les pierres qui se précipitaient en bas. Le mouvement impulsif s'étant calmé, l'assurance est revenue dans les esprits effrayés. Néanmoins on a procédé immédiatement à une enquête dont le résultat a été de faire connaître que la secousse ressentie provenait d'un éboulement intérieur dans les vastes abîmes sur lesquels Montmartre est suspendu.....

Le 9 août suivrait, M. Biron, maire de Montmartre, démentit cette nouvelle donnée par les journaux. Sans doute, il le fit dans le but de tranquilliser ses administrés, car il n'en est pas moins vrai et très certain que la semaine d'après on exécuta de grands travaux d'urgence dans les carrières où la mine jouait tous les jours pour faire tomber d'énormes croûtes et détruire par cet infailible moyen ces dangereuses et menaçantes excavations.

L'alarme du 7 août n'était que le prélude d'un événement qui, trois mois plus tard, c'est-à-dire le 19 novembre 1843, vint tout à coup renouveler les terreurs des habitants de Montmartre de l'autre côté de la butte.

« Depuis de longues années une vaste nappe de glaise s'était accumulée sur son versant oriental. Détremmée, par les pluies si abondantes de cet automne, cette masse lourde, et compacte s'est mise en mouvement la nuit vers trois heures du matin, sur une longueur d'environ trois cents mètres. Cette espèce de lave boueuse a pris sa direction vers quelques maisons situées au pied de la butte au fond de l'impasse Saint-André (rue André-del-Sarte) et bientôt les a mises en péril. Fort heureusement l'éveil a été donné à temps, et les locataires de ces maisons ont pu se soustraire au danger. On n'a eu à déplorer que la perte de trois maisons. Les ingénieurs des mines ont

été avertis aussitôt, et, dès le lendemain, une enquête a été commencée et suivie bientôt d'une déclaration affirmant que le mouvement avait été spontané. »

Des accidents du genre de celui-ci devaient être fréquents surtout de ce côté de la butte, à cause des carrières à ciel ouvert qui y étaient situées à flanc de coteau, et dont la masse de recouvrement comportait d'épaisses couches de glaises vertes. Or, quand ces glaises étaient tranchées, soit pour l'ouverture, soit pour la poursuite de ces exploitations, elles ne tardaient pas, sous la pression du sol, à se mettre en mouvement, entraînant avec elles, et le sol et les constructions qu'il supportait ; et ce mouvement était parfois d'autant plus précipité qu'il avait lieu sous l'énorme poussée des eaux pluviales qui s'y étaient accumulées et ne pouvaient plus se faire jour autrement, par suite de l'imperméabilité même de ces glaises.

Quoi qu'il en soit, depuis quelques mois seulement, les travaux de consolidation commencés, il y a déjà cinquante ans, dans ces parages, paraissent seulement prendre quelque tournure d'achèvement. Nous voulons parler de l'épaisse et bizarre muraille en meulière que l'administration vient de faire élever à très grands frais assurément, sous une forme prétendue pittoresque, de simili rochers, par devers le marché Saint-Pierre, à l'extrémité de la rue André-del-Sarte. Si Montmartre doit être ceint d'une muraille, que ne se sert-on de la façon bien autrement économique et décorative dont Panurge proposait un jour à Pantagruel de murer la ville de Paris !

« Malgré les accidents de 1843, ajoute Chéronnet, qui bien constatés devaient prescrire à l'autorité toutes les mesures à prendre pour éviter le retour de semblables alarmes et leurs terribles conséquences, rien n'a encore été fait dans ce but. Le journal *la Presse* du 10 mars 1846 fait connaître au public que l'exploitation d'une nouvelle carrière a lieu dans la butte Montmartre et s'étend jusque sous l'église Saint-Pierre, et se poursuit en dépit des rapports faits par les ingénieurs spéciaux. Ces travaux, s'ils sont poussés plus activement, compromettent singulièrement le vieil édifice religieux et plusieurs maisons. On frémit en pensant au désastre que pourrait occasionner un semblable écroulement. Le conseil municipal a fait à ce sujet d'énergiques protestations à l'autorité et surtout contre l'autorisation donnée pour cette dangereuse exploitation. Cette permission expirera le 31 décembre 1846. Dieu veuille que d'ici-là on n'ait point à déplorer quelque malheur ! »

D'après cela, on voit que la sage lenteur et la notoire incurie de nître administration ne datent pas seulement d'hier. Nous leur devons tout récemment encore l'abandon anticipé des bâtiments de la vieille mairie du dix-huitième arrondissement qui depuis au moins six années s'affaissaient graduellement dans leur sol miné et mouvant, sans compter les dernières secousses qui disloquèrent en même temps les escaliers des rues Sainte-Marie et Foyatier. Mais les tremblements de terre de Montmartre ne sont plus à compter ⁵⁰.

Avec ses carrières, la butte Montmartre à évidemment perdu un de ses plus curieux aspects ; mais, il faut l'avouer, cette perte de pittoresque a peut-être bien été compensée par un peu plus de sécurité publique ; car depuis longtemps les cavages abandonnés étaient devenus le refuge des vauriens et des vagabonds, et il courait sur leur compte les bruits les plus étrangement sinistres. Aussi, passé certaine heure, redoutait-on de s'en approcher.

Il est vrai aussi qu'il entraînait beaucoup plus de chimères que de raison dans la frayeur des bonnes gens. Les imaginations gardaient encore l'impression des naïves et enfantines terreurs qu'y avaient jadis répandues de fantastiques récits ; car Montmartre passait dans l'ancien temps pour avoir été fée, et on disait de ses carrières qu'elles étaient le garde-manger des ogres qui se repaissaient des enfants de Paris ⁵¹. Les carrières avaient conservé leur mystère, et, si la légende avait perdu de son merveilleux, on ne pouvait s'empêcher de songer que leurs nouveaux hôtes étaient d'un voisinage peu rassurant.

Gérard de Nerval, qui n'allait à Montmartre qu'en bonne fortune, quand il était amoureux.... de la lune, s'est plusieurs fois dirigé vers ces mystérieuses cryptes. « Il y avait, dit-il, une carrière du côté du Château-Rouge qui semblait un temple druidique avec ses hauts piliers soutenant des voûtes carrées. L'œil plongeait dans des profondeurs, d'où l'on tremblait de voir sortir Esus, ou Thot, ou Cérunos, les dieux redoutables de nos pères..... » Mais, pour rassurer le lecteur au sujet des hôtes qui s'y trouvaient, il a soin d'ajouter : « Un voleur sait toujours où coucher, et l'on n'arrêtait en général dans les carrières que d'honnêtes vagabonds qui n'osaient pas demander asile au poste, ou des ivrognes descendus des buttes qui ne pouvaient se traîner plus loin.... ⁵² ».

Le dernier trouvère de notre colline, Charles Monselet, pour qui « Montmartre faisait l'effet d'un de ces pays créés en même temps que la *Bibliothèque bleue* et les images d'Epinal », ne paraît pas non plus s'être beaucoup effrayé de nos carrières et de leurs habitants.

Elles avaient eu, dit-il trois races très distinctes de locataires ; d'abord les animaux antédiluviens, dont les ossements retrouvés ont fourni de si ingénieuses hypothèses à Cuvier ; ensuite les carriers qui y travaillaient à toute heure de jour et de nuit ; et enfin, quand les carriers furent partis, les vagabonds de toute espèce en quête d'un asile, c'est-à-dire d'une pierre pour reposer leur front... ⁵³.

Une autre cause des superstitieuses terreurs dont les carrières de Montmartre furent l'objet, c'est qu'on disait aussi qu'elles avaient servi à plus d'un conciliabule de sorciers. En effet, dans ces temps, où la police était ce qui faisait le plus défaut, il n'y avait pas de lieu plus favorable aux réunions clandestines. Sans en médire davantage, rappelons cependant qu'elles servirent de point de départ à la Société de Jésus.

Ignace de Loyola, qui était venu à Paris terminer ses études, affectionnait particulièrement la colline de Montmartre où tant de pieuses traditions se rattachent ; il la fréquentait souvent et, suivant les notes du P. Olivier Manare conservées aux archives des Bollandistes, il s'y était même choisi, dans l'excavation souterraine d'une ancienne carrière à plâtre située non loin de la chapelle du Martyre, un lieu de retraite, où, loin des bruits de la ville, il passait le jour en pénitence et la nuit en prière ⁵⁴. Il y réunit ses premiers disciples avant de se rendre au sanctuaire voisin, le jour où ils prononcèrent ensemble le vœu solennel qui fut la base de leur fameux institut. On serait tenté de croire que, trois siècles plus tard, Béranger songeait à cette particularité d'origine, lorsque sa verve satirique lui dicta les deux premiers vers de sa chanson des *Révérends Pères* :

Hommes noirs d'où sortez-vous ?
Nous sortons de dessous terre.

Mais il y a de singulières coïncidences dans l'histoire. Là, où le fondateur de l'ordre des Jésuites était allé méditer son œuvre, près de cent ans plus tard, les membres d'une secte d'illuminés, où la franc-maçonnerie moderne était en germe, vinrent à leur tour tenir de secrètes assises. On lit en effet

dans un livret de 1623, intitulé : *Effroyables pactions faictes entre le diable et les prétendus Invisibles...*, que les frères Rose-Croix se rassemblaient dans les carrières de Montmartre pour y proposer les leçons qu'ils devaient faire en particulier avant de les rendre publiques ⁵⁵.

Un fait peu connu : c'est dans les carrières de Montmartre que, en décembre 1789, Marat vint chercher un refuge contre les poursuites de la Commune et du Châtelet, que ses adversaires avaient armés contre lui ⁵⁶.

Pour terminer, nous pouvons encore citer un dessin de l'*Illustration* du 1^{er} au 8 juillet 1848, figurant parmi les derniers épisodes des sanglantes journées de juin, la poursuite des insurgés par la troupe dans les carrières de Montmartre.

Puis, en regard de ces quelques témoignages évoqués d'après l'histoire et les poètes, que ne pouvons-nous enfin placer les documents d'un autre genre, mais non moins précieux, qu'a laissés le peintre essentiellement montmartrois, George Michel ! notamment ses dessins à la plume rehaussés de couleurs à l'aquarelle, qui sont d'un effet si arrêté, si saisissant ! Suivant le biographe admirateur de Michel, « ils représentent, le plus souvent, les approches des carrières, avec leurs falaises blanches et crayeuses, puis l'entrée opaque de ces mêmes carrières, qui semblent des trous à mystères et des laboratoires de meurtriers ⁵⁷. »

A présent, les anciennes carrières de Montmartre n'existent plus pour le public qu'à l'état de souvenir. Depuis longtemps, les ingénieurs chargés de leur consolidation en ont fait murer toutes les issues, et gardent avec un soin jaloux les clefs des quelques portes de service qu'on y a ménagées pour eux seuls. Pour remplacer les pittoresques bouches de nos anciens cavages, aujourd'hui disparues, feu M. Alphand, d'excellente mémoire, nous a en revanche dotés des rochers d'opérette qui bordent le pied de la butte, vis-à-vis la rue André-del-Sarte. On chercherait en vain parmi ce mièvre décor planté de volubilis et de capucines, rentrée de la carrière

Ou j'allais, turbulent moutard,
Ivre d'école buissonnière
Voir vernir les ballons Godard ⁵⁸.

Mais où sont les neiges d'antan !

1 Edouard Fournier, *Paris-Capitale*, Paris 1881, in-12, p. 22 et 23.

2 La rue de la *Plâtrière* s'appelle rue Jean-Jacques-Rousseau depuis 1871. — La rue du *Plâtre-au-Marais* existe encore. — La rue du *Plâtre-Saint-Jacques* a été absorbée par le percement du boulevard Saint-Germain vers 1855.

3 Sauval, t. I^{er}, p. 78.

4 Au treizième siècle, la rue *Lingarière*, située entre la rue Beaubourg et la rue Saint-Martin, s'est appelée aussi rue de la *Platrière* ; au quatorzième, rue de la *Corroirie* ; au Quinzième, *rue de la Plastaye* ; depuis le nom de la *Corroirie* a prévalu ; à partir de 1851, elle a été réunie à la rue de *Venise*.

5 Sauval, t. I^{er} p. 350.

6 Du Breul, *le Théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, 1611, in-4°, p. 4.

7 Jean Lascaris, savant helléniste de la Renaissance, originaire de Phrygie, qui s'était retiré à la cour des Médicis après la prise de Constantinople par les Tarcs, vint en France sous Charles VIII, donna des leçons de grec à Budé et à Danès, fut ambassadeur de Louis X à Venise, reçut de François I^{er} la mission de fonder la bibliothèque de Fontainebleau, et mourut en 1535, âgé de 90 ans

8 des environs de Paris, 1817, in-12.

9 L. Simonin, *les Carriers et les carrières*, dans *Paris-Guide*, 1868, in-12, p. 1598.

10 *Alabastrite d'Alabastre en Egypte, d'où les anciens extrayaient cette roche. Les Grecs donnaient le nom d'Alabastron à des vases où ils mettaient leurs parfums.*

11 Maury, *la Terre et l'Homme*, Paris, 1861, in-8°, p. 159.

12 Chéronnet, *Histoire de Montmartre*, p. 166.

13 Archives nationales, section administrative, H. 4032.

14 Chéronnet, *Loc. cit.* p. 80, 81.

15 Archives nationales JJ 38 p. 189.

16 Hœfer, *Histoire de la chimie*, Paris, 1866, in-8°, t. I^{er}, p. 450.

17 D'où est venu l'expression populaire : *Battre comme plâtre*, pour dire frapper avec excès et vigueur.

18 Voir le *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, dans la *Collection des documents inédits sur l'hist de France*, Paris, 1887, in-4°, p. 3. — ou bien dans la collection de *l'Histoire générale de Paris*, Paris, 1879, in-f°, p. 90.

19 Secousse. *Ordonnances des rois de France de la 3^e race*, t. II, février 1350.

20 De la Mare, *Traité de la police* (supplément), t. IV, p. 44, 45.

21 La rue des Charbonniers à Bercy a porté primitivement le nom de rue *du Port au plâtre* ainsi que la partie du quai de la Râpée, sur laquelle elle aboutit.

22 Delamarre, *Loc cit.* t. IV p. 45, 46.

23 Guillebert de Metz. *Description de Paris au XV^e siècle*, publiée par Leroux de Lincy, Paris 1854 p. 80.

24 *Œuvres complètes de Bernard de Palissy*, Paris 1844 in-12 p. 293.

25 Pierre spéculaire, du latin *speculum* (miroir). C' est au temps de Senèque, qu' on doit rapporter l' origine et l' usage des pierres spéculaires. Les Romains s' en servaient pour garnir leurs fenêtres, comme nous y employons le verre ; ils s' en servaient aussi pour les litières des dames et pour les ruches, afin d' y pouvoir considérer l' ingénieux travail des abeilles. L' usage de la pierre spéculaire était si général, qu' il y avait des, ouvriers, dont l' unique profession était de la travailler et de la poser. (Noël et Carpentier, nouveau Dictionnaire des Origines, inventions et découvertes, Paris 1827, in-8°, t. II, p. 667).

26 R. Bouterais, *Lutetia*, Paris 1611, in-12 p. 135, 136.

27 Chéronnet, *Histoire de Montmartre*, p. 35, 36, 37.

28 *Œuvres de Tabarin*, édition Garnier, in-12, p. 315.

29 Félibien, *des Principes d'architecture*, Paris, 1676, in-4° p. 698.

30 Régnard, *Epître* VI.

31 Paul Lacombe, *Bibliographie parisienne* (Tableaux de mœurs), Paris 1887, in-8°, p. 13, col. 1.

32 Ces mottes ou boulettes de plâtre sont ce qu' on appelle, en terme de chantier, des *pigeons*, d' où l' on a fait le mot *pigeonnage* pour indiquer ce mode de construction.

33 Abr. du Pradel, *le Livre commode des adresses*, édition de la Bibliothèque elzévirienne, avec notes de M. Ed. Fournier, Paris 1860, in-12, t. II, p. 105 et 106.

34 Ed. de Barthélémy, *Recueil des chartes de l' abbaye de Montmartre*, p. 278.

35 Voir le t. XVI des *Observations sur la physique* (juillet-décembre 1780). Paris, 1780, in-4° p. 280 et suivantes.

36 Michel de Tréaigne, *Montmartre et Clignancourt*, p. 157.

37 Chéronnet, *Hist. de Montmartre*, p. 58.

38 De La Mare, *Traité de la police*, supplément, t. IV, p. 386 et 507.

39 Hippolyte Hageau, *Rapport sur les carrières de Montmartre*, Paris, 1837, in-4°.

40 On peut remarquer, dans ce rapport, que M. Hageau a adopté, pour les carrières de Montmartre, la division en *haute et basse masse* indiquée, en 1780, par M. Pralon, dont nous avons reproduit plus haut le texte. — Pour l'intelligence des choses, ajoutons quelques explications. Suivant les conditions de gisement, on avait adopté deux modes d'exploitation, savoir : 1° *À ciel ouvert*, là où la masse n'affleurait qu'à peu de profondeur, nécessitait une découverte peu coûteuse, 2° *en souterrain*, dans le cas contraire ; et, suivant qu'on accédait à la masse par puits verticaux ; ou par galeries débouchant dans un escarpement, on divisait les carrières souterraines en *cavages par puits* et en *cavages à bouches*. De plus, l'exploitation des carrières souterraines de Montmartre avait lieu par *piliers tournés*, comme cela se pratique encore à Montreuil à Pantin. C'est-à-dire qu'on procédait par galeries parallèles qu'on recoupait ensuite transversalement en manière d'échiquier. Ces galeries avaient environ six mètres de largeur et une hauteur variant de 10 à 15 mètres, suivant la puissance de la masse. La base des piliers réservés occupait environ le quart de la superficie du champ exploité, et une plus grande étendue près du ciel de la carrière, par suite de la forme ogivale donnée à la partie supérieure des galeries.

41 Nous indiquons entre parenthèses les dénominations nouvelles de rues qui ont été substituées aux anciennes.

42 *Le Pavillon de Gabrielle* était une construction isolée, sans caractère, datant tout au plus du premier Empire et située au milieu d'un jardin, où l'on accédait par une allée étroite, qui aboutissait sur la place du Calvaire par une porte portant le n° 3. Nous n'avons rien trouvé qui put justifier en quoi que ce soit sa dénomination. Ce pavillon, qui appartenait depuis longtemps à la Ville de Paris, servait de presbytère aux curés de Saint-Pierre ; M. l'abbé Fleuret l'a habité, en cette qualité, jusqu'en 1888. Condamné à disparaître par suite du futur prolongement de la rue Azaïs, ce pavillon vient d'être abattu en raison de son état de délabrement qui ne lui permettait pas de subsister jusque-là, sans de trop grosses et dispendieuses réparations.

43 Cette dénomination de *Petit-Bicêtre* annonce que l'établissement d'aliénés du docteur Blanche à Montmartre, aurait bien pu avoir là un

précédent, sinon un rival. Quoi qu' il en soit, ce n' était pas autre chose que ce qui restait des anciens bâtiments de l' abbaye. Son exact emplacement est marqué par la longue et vieille maison de rapport qu' on voit au n° 7 de la rue de La Vieuville, et dont la façade, située obliquement en arrière par rapport à l' alignement de la rue, indique une existence bien intérieure au percement de celle-ci. Ses caves sont peut-être tout ce qui subsiste des diverses constructions de l' ab-baye. Cette maison appartient actuellement à M. Guélorget, architecte, à qui l' on doit la nouvelle mairie de Pantin.

44 Voir notre article sur *les moulins à vent*, suppl. litt. du *Figaro* du 23 mars 1839.

45 Situé au bas de la rue de la Fontenelle, tout auprès d' un bouquet d' arbres, *le Réduit*, ou plutôt *le Réduit solitaire*, était un débit de petit bleu, assez achalandé vers 1840. Il faisait concurrence à un cabaret voisin, appelé *la Cuve renversée*, qui se trouvait au coin de l' escalier Biron (rue Labat) et de la rue Ramey, où était le petit bois des llettes et au fond une entrée de carrière. *La Cuve renversée*, qui n' était à l' origine qu' une modeste cantine de carriers, était dans toute sa vogue, vers 1848, alors que M^{me} Vincent Ballue en était propriétaire.

46 Actuellement 53, rue du Mont-Cenis, cette maison est celle où vers la fin du siècle dernier fut installée une manufacture de porcelaine. Voir notre article intitulé *le vieux Clignancourt* au journal le *Mot d' ordre* du 6 mai 1887.

47 Il est à remarquer que la plupart des noms de personnes que nous avons cités d' après le rapport de M. Hageau, notamment *Muller, Feutrier, Cottin, Diard, Tourlaque, Burcq*, etc., sont devenus des dénominations de rues pour le XVIII^e arrondissement.

48 Chéronnet, *Histoire de Montmartre*, p. 66.

49 J. T. Dunkel, *Topographie et consolidation des carrières sous Paris*. Paris, 1885, gr. in-4°, p. 32 et 50.

50 Voir notre article intitulé *Montmartre-Volcan* dans le *Mot d' ordre* du 17 juin 1887.

51 Alfred Sensier, *Etude sur George Michel*, Paris, 1873, in-8°, p. 38.

52 Gérard de Nerval, *la Bohème galante*, p. 181.

53 Charles Monselet, *les Souliers de Sterne*, p. 1 et 2.

54 Ch. de Saint-Clair, *la Vie de saint Ignace de Loyola*, Paris, 1890, gr. in-8°.

55 Ce livret a été reproduit par Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 290.

56 F.-E. Guiraud, *Oraison funèbre de Marat*, Paris, 1793, in-8°.

57 Alfred Sensier, *Étude sur George Michel*, p. 72.

58 Georges Nicolas : *La Fontaine du Bû* (souvenir de 1849), pièce de vers de 16 pages in-12, Paris, 1884.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

*Curiosités du vieux Montmartre : les carrières à plâtre /
Charles Sellier*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5579244s>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée

peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr